

canadienne du blé ou la Commission des grains passaient par-dessus la tête de l'agriculteur, que celui-ci n'ai aucune part dans la prise des décisions, et en l'absence de tout dialogue, nous pouvons être certains que tôt ou tard il les considérera comme ses pires ennemis même si aujourd'hui il les croit ses amis.

On peut éviter cela seulement si le producteur pris individuellement a quelques connaissances des opérations de ces offices et des efforts qu'ils déploient pour l'aider. Grâce à cette compréhension, le cultivateur pourra accepter le bon et le mauvais côté de l'affaire. Par la nature même des activités de commercialisation, il y a parfois de mauvais moments à passer. A moins d'avoir de bonnes communications dans les deux sens, les cultivateurs auront des difficultés avec les offices de commercialisation, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse d'une commission gouvernementale ou d'un office des producteurs. Une fois brisée la courroie de communications et de compréhension entre le producteur et l'office de commercialisation, des difficultés réelles se posent.

Voilà ce que je voulais dire cet après-midi. Maintenant que le bill passe au comité, j'espère que nous réussirons à atteindre nos objectifs. Je le répète, j'aimerais que ces organisations, qui ont exprimé leurs vues par écrit aux députés, qu'elles soient pour ou contre la mesure, comparaissent devant le comité et déclarent ce qui leur plaît ou leur déplaît dans le bill en fournissant des motifs. De cette façon, les membres du comité pourront porter un jugement valable et fondé sur la procédure à suivre pour modifier la mesure.

**M. F. J. Bigg (Pembina):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer l'amendement proposé par le député de Crowfoot (M. Horner). Ce fut un plaisir d'écouter l'orateur qui m'a précédé, vu sa grande expérience des questions agricoles. Avant d'être député de Saskatoon-Biggar, il a été président du Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan, et il peut parler avec grande autorité des questions agricoles. Son attitude a été très honnête au cours de ce débat, qui n'est parvenu au stade actuel qu'après quelques jours de discussion.

Si le ministre avait voulu que cette mesure législative soit adoptée rapidement, il lui aurait été facile d'assurer la Chambre des amendements précis qui seraient acceptés ou même encouragés par le comité. Le sujet des offices de commercialisation n'est pas nouveau. Le Syndicat des cultivateurs de la Sas-

katchewan, l'ancien Syndicat de l'Alberta, la Fédération canadienne de l'agriculture et maintenant Unifarm, qui est une combinaison des deux organismes précédents, sont tous unanimes pour déclarer qu'une certaine uniformité est nécessaire, de même qu'un certain bon sens dans la commercialisation des produits de ferme.

Aucun syndicat agricole—je répète, aucun syndicat agricole—n'a jamais recommandé que le pouvoir de décision, les consultations et la composition même de ces offices soient confiés à des tiers. Qu'un gouvernement ou un ministre propose dans une mesure législative, à la Chambre, ou en comité, de refiler un tel programme au peuple canadien, voilà qui me dépasse. Quand on affirme en termes généraux que tout ira bien en comité, je n'en crois rien. Une triste expérience nous a appris que le moment propice pour modifier un bill est lors de l'examen en 2<sup>e</sup> lecture, alors que son principe même est débattu. Une fois le bill soumis au comité, le gouvernement juge souvent qu'il a les mains libres.

J'ai sous les yeux une lettre du président d'Unifarm, syndicat représentant quelque 30,000 cultivateurs de l'Alberta, soit la plupart des agriculteurs de cette province qui exploitent des fermes familiales. Voici ce que dit le paragraphe 4 de la lettre:

● (4.50 p.m.)

Nos principaux sujets d'inquiétude tiennent à la représentation au conseil et aux offices de commercialisation que pourrait créer le bill.

Voici ce que disait le paragraphe précédent:

Sauf erreur, des modifications souhaitables pourraient être apportées à cette étape.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, c'est notre devoir, et j'en conviens, de veiller à ne pas nous contenter de pieuses promesses. Nous voulons les voir écrites en noir et blanc. Car, en somme, le ministre seul est lié par ses promesses. On ignore ce que nous réservent peut-être les caprices de l'été. On sait que le comité étudie toujours le bill C-196 et que le bill C-197 ne saurait être adopté d'ici la fin de la session.

**L'hon. M. Olson:** J'espère qu'il le sera.

**M. Bigg:** Un pieux espoir ne pourra le faire adopter. Le comité est saisi du bill C-196. Sauf erreur, les offices de commercialisation ont proposé environ 87 amendements.

**L'hon. M. Olson:** Il suffit aux députés de se mettre au travail.